

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Un élève sur cinq entré en sixième en 2007 est diplômé d'un bac professionnel. La moitié d'entre eux ont obtenu ce diplôme sans avoir connu de redoublement dans leur scolarité. Six bacheliers professionnels sur dix poursuivent leurs études l'année post-bac et la moitié d'entre eux s'orientent en section de techniciens supérieurs (STS). Le parcours scolaire et la mention obtenue au baccalauréat sont déterminants dans leur poursuite d'études et leur réussite. La moitié des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS obtiennent leur BTS en deux ans. Ils réussissent moins que les bacheliers technologiques (66%) et généraux (81%).

Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études

Selon le code de l'éducation, « la possession du baccalauréat professionnel confère le grade universitaire de bachelier. Elle atteste que ses titulaires sont aptes à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée ». Contrairement aux autres baccalauréats, il prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études supérieures.

Cette étude porte sur les diplômés d'un baccalauréat professionnel obtenu en 2014, 2015 ou 2016 et poursuivant des études, que ce soit dans le supérieur ou hors supérieur. Ces bacheliers professionnels font partie du panel 2007, composé d'un échantillon d'élèves entrés en 6^e en 2007 et dont la trajectoire est observée annuellement jusqu'à la fin de la formation initiale. Comparativement au précédent panel, constitué d'élèves entrés en sixième en 1995, la part de bacheliers professionnels dans le panel 2007 est deux fois plus importante : alors que parmi les élèves entrés en sixième en 1995, un élève sur dix était diplômé d'un baccalauréat professionnel, ils sont un sur cinq dans le panel 2007.

Un parcours sans retard scolaire pour quatre bacheliers professionnels sur 10

Parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 21 % sont titulaires d'un bac professionnel dont près d'un sur d'eux avec mention, 13 %

ayant eu la mention *Bien* ou *Très Bien* et un tiers la mention *Assez Bien*.

Un peu plus de la moitié (52 %) des bacheliers professionnels ont obtenu le baccalauréat sans avoir redoublé au cours de leur scolarité, du primaire à la terminale. Pour la très grande majorité de ceux qui ont connu un redoublement, celui-ci a eu lieu au cours du collège ou du primaire. Après le collège, même si la plupart des élèves suivent un parcours linéaire, certains connaissent des trajectoires plus diversifiées.

Ainsi, près de trois bacheliers professionnels sur quatre ont obtenu leur diplôme sans rencontrer de difficultés dans leur parcours scolaire au lycée : ils sont entrés directement après leur troisième en seconde professionnelle, puis ont continué en première et terminale professionnelle sans connaître de redoublement (*figure 1*). Ils sont 8 % à avoir redoublé au lycée après leur entrée en seconde professionnelle. Quant aux autres bacheliers, soit 19 %, ils ont suivi une seconde ou une première professionnelle après une seconde générale ou une formation professionnelle de niveau V (diplôme intermédiaire tel que le CAP, le BEP ou la mention complémentaire).

Ainsi, 12 % des diplômés d'un bac professionnel sont passés par une seconde générale et 7 % par un CAP ou un BEP. Par ailleurs, un bachelier professionnel sur deux qui s'était orienté dans la voie professionnelle après une seconde générale



Depp

SIES

FIGURE 1 - Parcours scolaire après le collège des bacheliers professionnels (%)

Obtention d'un baccalauréat professionnel	
3 ans après l'entrée en 2 nd e professionnelle : élèves « à l'heure » à l'entrée en 2 nd e pro.	42
3 ans après l'entrée en 2 nd e professionnelle : élèves ayant un an de retard à l'entrée en 2 nd e pro.	31
3 ans après l'entrée en 2 nd e générale : réorientation en 1 ^{re} professionnelle	4
4 ou 5 ans après l'entrée en 2 nd e générale	8
- réorientation en 2 nd e professionnelle	6
- réorientation en 1 ^{re} professionnelle (redoublement au lycée)	2
4 ans ou 5 ans après l'entrée en 2 nd e professionnelle (redoublement au lycée)	8
Après un CAP ou BEP	7
Ensemble	100

Champ : ensemble des élèves entrés en sixième en 2007 et ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014, 2015 ou 2016.
Source : MENJ-DEPP, MESRI-SIES, panel des élèves entrés en sixième en 2007

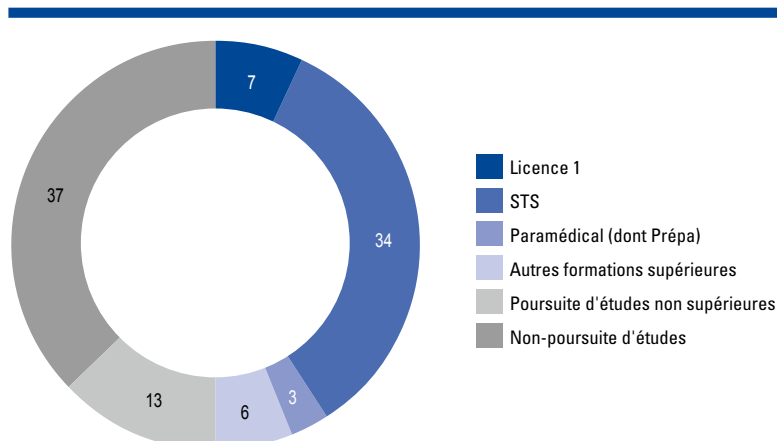
est passé par une seconde professionnelle avant d'entrer en première. Les bacheliers professionnels réorientés vers la voie professionnelle après une seconde générale ont plus fréquemment obtenu une mention au bac, notamment la mention *Bien* ou *Très Bien* (23 % contre 13 % de l'ensemble des bacheliers professionnels). La grande majorité (3/4) des bacheliers ont été scolarisés dans le secteur public au cours du lycée. Lorsqu'ils sont issus du secteur privé, ils ont plus fréquemment obtenu un diplôme de niveau V avant d'entrer en seconde ou première professionnelle.

Près de six bacheliers professionnels sur dix sont diplômés des spécialités du secteur tertiaire, notamment celles rattachées aux domaines « échanges et gestion » et « services aux personnes ». Quant aux spécialités de la production, elles concernent quatre bacheliers professionnels sur dix et relèvent essentiellement du domaine « mécanique, électricité, électronique ». Plus de neuf bacheliers professionnels sur dix ayant suivi une spécialité du secteur de la production

sont des garçons contrairement à la filière tertiaire où le rapport s'inverse. Quelle que soit la spécialité choisie, moins de 2 % ont obtenu leur diplôme par la voie de l'apprentissage.

Le type de baccalauréat est marqué socialement : les élèves diplômés d'un bac professionnel sont plus fréquemment issus d'un milieu social défavorisé. Ainsi, 41 % d'entre eux ont des parents ouvriers (qualifiés ou non) contre 22 % des élèves diplômés d'un bac général ou technologique. De même, les bacheliers professionnels sont bien moins nombreux à avoir des parents cadres, enseignants ou exerçant une profession libérale que les autres bacheliers (8 % contre 30 %). Les écarts de réussite au baccalauréat professionnel (admission et mention) selon le milieu social sont dans l'ensemble peu élevés mais significatifs. Concernant l'obtention du baccalauréat, les enfants de catégorie sociale très favorisée se démarquent avec un taux de réussite de 93 % (contre 85 % chez les enfants d'ouvriers ou d'employés).

FIGURE 2 - Poursuite d'études des élèves entrés en sixième en 2007 et ayant obtenu un bac professionnel (%)



Champ : France métropolitaine y compris les DOM hors Mayotte
Source : MENJ-DEPP, MESRI-SIES, panel des élèves entrés en sixième en 2007 ayant obtenu un baccalauréat en 2014, 2015 ou 2016.

Un bachelier professionnel sur deux poursuit des études supérieures dont la majorité en section de techniciens supérieurs (STS)

À la rentrée qui suit l'obtention de leur baccalauréat, 63 % des bacheliers professionnels du panel 2007 poursuivent des études : la moitié continue dans l'enseignement supérieur et 13 % dans une formation non supérieure (figure 2). Quant aux bacheliers technologiques et généraux du panel 2007, ils sont plus de neuf sur dix à poursuivre des études. Les bacheliers professionnels continuant leurs études, dans le supérieur ou non, s'orientent essentiellement dans des formations courtes « professionnalisantes » majoritairement en section de techniciens supérieurs (STS).

Ainsi, l'orientation en STS concerne 34 % de l'ensemble des diplômés d'un bac professionnel, soit sept bacheliers sur dix qui poursuivent des études supérieures. Deux tiers des élèves de STS suivent cette formation par la voie scolaire et un tiers par la voie de l'apprentissage. Ils s'inscrivent plus fréquemment dans les spécialités des services (56 %) que de la production (44 %).

Comparativement, les diplômés d'un bac technologique sont 39 % à s'orienter en STS et ceux d'un bac général ne sont que 7 %. Ces derniers suivent davantage des parcours universitaires (première année de licence, d'IUT, ou commune aux écoles de santé (PACES)...) alors que seulement 7 % des bacheliers professionnels s'inscrivent en première année de licence. Pour un peu plus de la moitié de ces derniers, cette orientation en licence correspondait à leur premier vœu demandé sur la plate-forme Admission Post Bac (APB). *A contrario*, les autres poursuivent en licence alors qu'ils auraient souhaité s'inscrire en STS.

Plus d'un bachelier professionnel sur dix s'oriente vers une formation de niveau V

Les bacheliers professionnels du panel 2007 sont 13 % à poursuivre dans une formation non supérieure contre à peine 3 % des bacheliers technologiques et 1 % des bacheliers généraux. Lorsqu'ils

s'orientent dans une formation non supérieure, les bacheliers professionnels s'inscrivent majoritairement, dans 70 % des cas, dans une filière professionnelle de niveau V (CAP, Mention complémentaire, BEP, Diplôme d'état) mais 20 % d'entre eux décident de se réinscrire en terminale dans une autre série professionnelle ou de suivre une formation de niveau équivalent (brevet professionnel ou de technicien). À caractéristiques sociodémographiques et scolaires comparables (élèves de même sexe, de même origine sociale, de parcours scolaire et de mention équivalents), les bacheliers diplômés des spécialités « Transformations », « Génie civil, construction et bois » et « Service aux personnes » ont une probabilité très élevée de poursuivre dans une formation ne dépendant pas de l'enseignement supérieur (voir Annexe 1). Ces parcours de formation vers un diplôme de niveau V s'expliquent en partie par le potentiel d'insertion professionnelle de certains CAP, comme le CAP petite enfance. Dans ces formations hors supérieur, se retrouvent également plus fréquemment les garçons et les élèves ayant déjà un diplôme de niveau V.

Mais près de quatre bacheliers professionnels sur dix ne poursuivent pas d'études

L'une des finalités du baccalauréat professionnel est, par la formation des élèves à un métier, l'insertion sur le marché du travail ; ce qui explique en partie la part plus importante de bacheliers professionnels ne poursuivant pas leurs études à la

rentrée qui suit l'obtention de leur baccalauréat. En effet, c'est le cas de près de quatre sur dix d'entre eux, soit un taux nettement plus élevé que celui des diplômés d'un bac technologique (9 %) ou général (3 %). Lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études, les bacheliers professionnels sont 54 % à occuper un emploi l'année qui suit l'obtention du bac.

Des abandons moins fréquents en STS qu'en licence

Au 1^{er} mars de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, 45 % de l'ensemble des bacheliers professionnels du panel 2007 suivent toujours une formation dans l'enseignement supérieur, tandis que 5 % ont abandonné en cours de première année. Les abandons sont moins fréquents en STS : 8 % des bacheliers professionnels entrés en STS après le baccalauréat n'y sont plus six mois après, mais c'est le cas de 20 % de ceux qui sont entrés en Licence. Les raisons de cet abandon sont diverses mais portent notamment sur l'orientation et la motivation. Ainsi, près de quatre bacheliers sur dix déclarent que la filière suivie ne leur convient pas ou résulte d'une mauvaise orientation, trois sur dix qu'ils manquent de motivation dans la poursuite de leurs études et deux sur dix avoir trouvé un emploi (voir Annexe 2). Toutefois, la plupart d'entre eux envisagent de reprendre leurs études,

1. La part d'élèves en bac professionnel obtenant une mention *Assez bien* est de 34 % et de mention *Bien* ou *Très bien* de 13 %.

la rentrée suivante ou plus tard, après une éventuelle réorientation (7 sur 10).

Le passé scolaire détermine largement la poursuite d'études supérieures...

Pour les diplômés d'un baccalauréat général ou technologique, la mention et le redoublement ne sont pas des facteurs discriminants dans la poursuite d'études supérieures, puisque quasiment tous entrent dans l'enseignement supérieur, mais ils pèsent sur leurs choix d'orientation et leur admission dans les formations sélectives : plus du quart des lauréats avec mention *Bien* ou *Très bien* poursuivent en CPGE et 7 % en STS contre respectivement 3 % et 20 % des bacheliers sans mention. En revanche, pour les bacheliers professionnels, les parcours scolaires, linéaires ou discontinus (passage par une seconde générale, un CAP ou un BEP), la mention obtenue au baccalauréat, sont autant de facteurs qui paraissent peser sur le fait de poursuivre ou non des études supérieures mais aussi sur les choix d'orientation et sur l'admission. Les diplômés d'un bac professionnel ayant obtenu la mention *Bien* ou *Très Bien*¹ sont ainsi sept sur dix à continuer des études supérieures contre près de six élèves sur dix ayant obtenu la mention *Assez Bien* et quatre sur dix n'en ayant aucune (figure 4). Parmi les lauréats « à l'heure », 54 % poursuivent dans l'enseignement supérieur contre 46 % de ceux ayant connu un redoublement et 38 % de ceux en ayant connu deux. Le parcours scolaire antérieur a également une influence : le fait d'avoir redoublé au lycée ou d'être

FIGURE 3 - Répartition des premiers vœux demandés dans APB des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur selon la mention obtenue au baccalauréat (%)

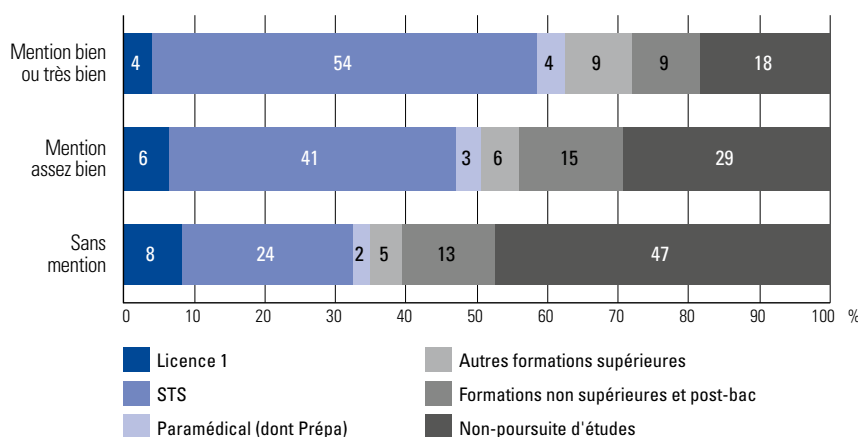
		Licence 1	STS	Autres formations supérieures	Ensemble
Mention Bien ou très bien	1 ^{er} vœu demandé	6	79	15	100
	dont inscription dans la filière demandée	47	85	57	
Mention Assez bien	1 ^{er} vœu demandé	9	80	11	100
	dont inscription dans la filière demandée	63	73	38	
Sans Mention	1 ^{er} vœu demandé	11	79	10	100
	dont inscription dans la filière demandée	58	57	27	
Ensemble des bacheliers professionnels	1 ^{er} vœu demandé	9	80	11	100
	dont inscription dans la filière demandée	59	69	39	

Lecture : Parmi les 6 % diplômés d'un baccalauréat professionnel avec mention *Bien* ou *Très Bien* et ayant demandé une première année de licence sur APB, 47 % sont effectivement inscrits en L1 à la rentrée suivante.

Champ : ensemble des élèves entrés en sixième en 2007, ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014, 2015 ou 2016, ayant formulé au moins un vœu dans APB, et inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivante.

Source : MENJ-DEPP, MESRI-SIES, panel des élèves entrés en sixième en 2007

FIGURE 4 - Poursuites d'études des bacheliers professionnels selon la mention au baccalauréat (en %)



Champ : ensemble des élèves entrés en sixième en 2007 et ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014, 2015 ou 2016.
Source : MENJ-DEPP, MESRI-SIES, panel des élèves entrés en sixième en 2007

passé par un CAP ou BEP avant une orientation en première professionnelle, diminue les chances de continuer des études. Par ailleurs, à parcours scolaire équivalent, les enfants d'agriculteurs et dans une moindre mesure les enfants de cadres, enseignants ou ayant des parents exerçant une profession libérale sont ceux qui ont le plus de chance de continuer des études comparativement aux enfants d'ouvriers qualifiés. La spécialité du baccalauréat obtenue n'influe pas sur la poursuite d'études supérieures, hormis pour la spécialité « services aux personnes » qui, offrant moins de choix de formation dans le supérieur, est associée à une moindre propension à poursuivre. En prenant en compte l'environnement sociodémographique et scolaire des élèves, c'est la mention obtenue au bac qui reste le critère le plus décisif dans la poursuite d'études : ainsi, à caractéristiques sociodémographiques et scolaires comparables, les bacheliers professionnels ayant eu une mention *Bien* ou *Très bien* au baccalauréat ont deux fois plus de chance de poursuivre des études que ceux avec mention *Assez Bien* et quatre fois plus que ceux sans mention (voir Annexe 1).

...mais aussi la filière d'entrée dans l'enseignement supérieur

La mention joue un rôle majeur au moment de l'obtention des vœux formulés sur la plate-forme APB, notamment si le choix porte sur une orientation dans une filière sélective telle que la STS. La majorité (80 %) des bacheliers professionnels qui avaient

candidaté à une formation sur APB, souhaitaient poursuivre en STS, 9 % en première année de licence et 4 % en institut universitaire technologique (IUT) (figure 3). Mais au final, seuls les deux-tiers des bacheliers professionnels qui avaient demandé cette formation en premier vœu sont effectivement admis en STS à la rentrée suivante : c'est le cas de 85 % de ceux qui ont eu mention *Bien* ou *Très bien*, mais de 57 % seulement de ceux sans mention. Les bacheliers professionnels sans mention sont ceux qui demandaient plus fréquemment une entrée en licence que ceux avec une mention *Bien* ou *Très Bien* (11 % contre 6 %). Ainsi, un quart des bacheliers sans mention poursuivent en STS contre plus de la moitié de ceux qui ont une mention *Bien* ou *Très Bien* (figure 4).

Au final, en considérant le sexe de l'élève, son environnement social et son parcours scolaire, la mention reste également le critère le plus significatif dans l'affectation des bacheliers qui poursuivent leurs études. Les bacheliers avec une mention au baccalauréat *Bien* ou *Très Bien* ont plus de chance de poursuivre en STS qu'en licence. En revanche, les bacheliers sans mention ont une probabilité plus forte d'aller en licence que ceux qui ont au moins obtenu la mention *Assez Bien*. De manière moins significative, c'est aussi le cas des élèves ayant obtenu leur baccalauréat 4 ou 5 ans après leur entrée en seconde, soit parce qu'ils ont redoublé au lycée, soit après une orientation en seconde professionnelle après une seconde générale. Par ailleurs, lorsque les bacheliers professionnels sont issus d'un milieu agricole, leur probabilité de pour-

suivre en STS est bien plus élevée que celle de poursuivre en licence alors que pour ceux dont les parents exercent une profession intermédiaire ou sont inactifs, c'est l'inverse qui est constaté (voir Annexe 1). De même, les bacheliers sortant de la spécialité « mécanique, électricité, électronique » ont plus de chance de poursuivre en STS que ceux sortant d'une spécialité qui relève du secteur tertiaire, notamment « échanges et gestion » et « services aux personnes ».

La moitié des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS obtiennent leur BTS en deux ans

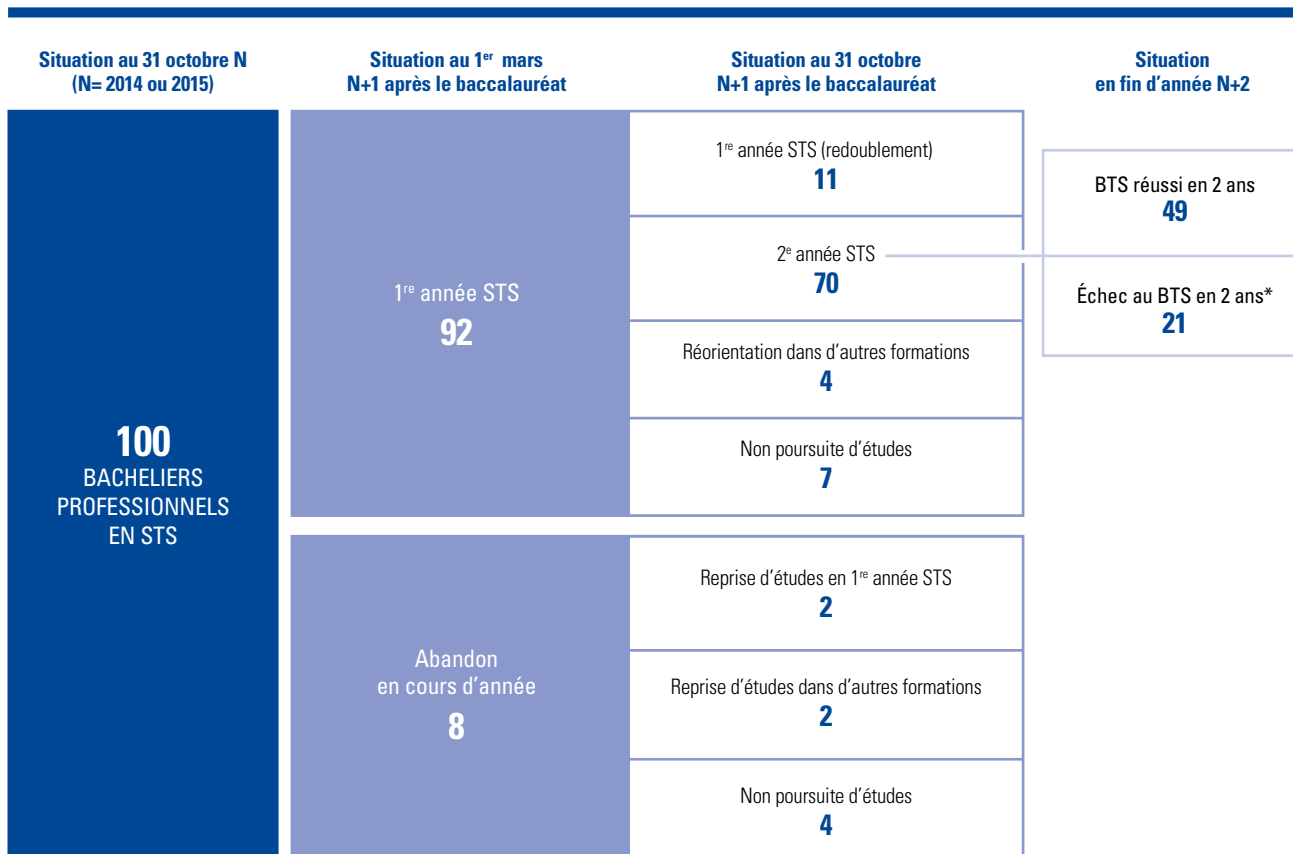
Parmi les bacheliers professionnels du panel 2007 qui poursuivent en STS, sept sur dix continuent de la première à la deuxième année sans redoubler (voir Annexe 3) et un sur deux obtient son BTS en deux ans. Comme pour le taux de passage, le taux de réussite au BTS en deux ans est plus important chez les bacheliers technologiques (66 %) et généraux (81 %). Après la première année, 11 % des bacheliers professionnels entrés en STS redoublent et autant se réorientent ou arrêtent leur formation (figure 5). Parmi les étudiants qui abandonnent en cours d'année (8 %), la moitié reprend des études l'année qui suit, soit en 1^{re} année de STS, soit dans une autre formation.

Pour les étudiants qui préparent un BTS par la voie de l'apprentissage, le taux de passage de la première à la deuxième année est plus élevé que ceux sous statut scolaire (80 % contre 73 %), mais leurs taux de réussite au BTS en 2 ans sont presque identiques (51 % contre 52 %).

De la même façon que pour la poursuite d'études et l'orientation dans une formation supérieure ou non, la réussite en STS est fortement liée au passé scolaire. À caractéristiques sociodémographiques comparables (même sexe, même origine sociale...), c'est essentiellement la mention obtenue au baccalauréat et, dans une moindre mesure, le redoublement qui jouent un rôle déterminant dans la réussite en 2 ans (voir Annexe 4).

**Guirane Ndao,
MESRI-SIES,
Claudine Pirus,
MENJ-DEPP**

FIGURE 5 - Résumé de la situation des bacheliers professionnels 2 ans après leur entrée en STS (base de 100 bacheliers)



* Certains de ces élèves vont redoubler.

Champ : ensemble des élèves entrés en sixième en 2007 ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014 ou en 2015, et poursuivant en STS l'année suivant l'obtention de leur baccalauréat.
Source : MENJ-DEPP, MESRI-SIES, panel des élèves entrés en sixième en 2007.

Sources et champ

Sources : Étude réalisée à partir du panel du second degré de 2007. Les élèves de ce panel ont été recrutés à l'entrée en sixième en 2007 puis suivis tout au long de leur scolarité dans le secondaire et au-delà. On dispose ainsi des informations sur les élèves du panel poursuivant leurs études dans une formation supérieure ou non.

Le champ de l'étude est constitué des élèves entrés en sixième en 2007 ayant obtenu un baccalauréat professionnel en 2014, 2015 ou 2016.

Pour en savoir plus

- Ponceau J., Chan-Pang-Fong E., 2017, «Après le bac? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014», *Note d'information* n° 17.01
- Denjean M., 2018, «Parcours et réussite en STS : les indicateurs de la session 2017», *Note Flash du Sies*, n° 8
- Merlin F., 2018, «Le "décrochage" en STS : l'autre échec dans l'enseignement supérieur», *Cereq Bref*, n° 366.